



DÉCLARATION PRÉALABLE DU SE-UNSA DE L'OISE A LA CAPD DU 11 juin 2019.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de la CAPD

En premier point, nous souhaitons aborder les candidatures aux stages MIN... ce point n'est pas examiné en CAPD, et nous le déplorons. Faut-il y voir une application anticipée de la réforme de la Fonction publique et de ses instances ?

Le SE-Unsa revendique l'accession d'un plus grand nombre d'enseignants aux stages MIN. Au-delà des formations dédiées aux enseignants spécialisés, tout enseignant doit pouvoir bénéficier de formations spécifiques régulières pour réussir la scolarisation des élèves aux besoins éducatifs particuliers. Nous irions même jusqu'à dire que des collègues non spécialisés ont peut-être davantage besoin de ces formations que des enseignants spécialisés qui, eux, détiennent déjà certainement des clés de compréhension et des méthodes en réponse à ces élèves. Ne serait-il pas utile d'envisager des modules de formation initiale car nous savons que la réalité des classes nous confronte tous, aujourd'hui, à des élèves à besoins éducatifs particuliers ? Il est également fort regrettable qu'aucun AESH n'obtienne de formation.

Ensuite, même s'il est trop tôt pour tirer des conclusions définitives du mouvement dans son nouveau fonctionnement, on peut déjà constater de graves dysfonctionnements.

L'objectif du ministère, on l'a compris, est d'« optimiser » les opérations de mouvement, en privilégiant l'efficacité : un enseignant dans chaque classe, et cela aux dépens d'une gestion humaine des personnels. Il n'est pas acceptable que les enseignants soient considérés comme des pions soumis à un algorithme ! Les conditions d'apprentissages de nos élèves sont liées aux conditions d'enseignement de nos collègues.

Ainsi, **l'école de la confiance, ... de la bienveillance, ...porte bien mal son nom** ! Il est inacceptable de considérer que les enseignants n'aient qu'à se satisfaire du poste sur lequel ils seront « parachutés » du fait du logiciel.

Ce fameux logiciel comporte le précieux avantage de limiter le rôle des élus du personnel face aux situations concrètes, sensibles et fragiles. Le gouvernement cherche ici la rentabilité avant tout...

Nous, représentants du personnel du SE-UNSA, nous opposons résolument à cette logique comptable et défendons haut et fort le droit des personnels à une mobilité choisie, face à une administration qui s'éloigne clairement de l'humain.

Oui, au SE-UNSA, nous sommes en colère face à cette idéologie « *anti-fonctionnaire* » de ce gouvernement qui ne fait plus l'ombre d'un doute. Parce qu'on cherche à nous contraindre, à nous « museler », à casser nos droits d'exercer dans des conditions de travail compatibles avec nos vies de famille ; bref, l'objectif est de nous mettre au pas, de nous faire payer cher nos « *privilèges* » de fonctionnaires (mais de quels privilèges peut-on donc encore réellement parler ?) ...

Le SE-UNSA défend et défendra toujours le droit fondamental pour chaque enseignant au respect, à la reconnaissance, à la considération de son employeur dans un grand service public laïque d'éducation.

Aujourd'hui, nous subissons les réformes et les outils que le ministre impose à la hâte.

De plus, si tout ce que nous venons d'évoquer ne suffisait pas, le fonctionnement bancal du mouvement 2019 a aussi complexifié les demandes des collègues ... Les réponses négatives de l'administration ont ainsi suscité incompréhension et déception : les collègues pensaient pourtant correspondre aux critères préétablis... Ces critères devront donc absolument être beaucoup plus transparents, notamment pour l'attribution des bonifications liées à « l'autorité parentale conjointe », « parent isolé », ou encore les « situations particulières ».

Enfin, il ne faut pas oublier que les premiers impactés par les dysfonctionnements -et les contraintes imposées par notre ministère- sont les personnels des services de l'Inspection académique. Le SE-Unsa tient particulièrement à leur exprimer leur reconnaissance et à les remercier pour le travail de qualité effectué. Nous tenons également à leur souhaiter "Bon courage" pour la suite du mouvement...

Ces différentes contraintes font que la circulaire votée en janvier est devenue caduque, ... font que le calendrier du mouvement (et des CAPD) n'a cessé d'être modifié, ...que les retards se sont accumulés entre la saisie des vœux et la connaissance des barèmes.

Où est la confiance ?

Où est donc la confiance avec un tel bazar institutionnel ?

Merci de votre attention.

